



**ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT  
TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION  
ROUTE D'OISE / RD 1212**

**COMMUNE  
DE  
DEMI-QUARTIER**

HAUTE-SAVOIE

**N° 2026-42**

**Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;**

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « GRAMARI-PASSY - TSA 70011 Chez Sogelink – 69134 DARDILLY CEDEX » en date du 22 avril 2026 afin de réglementer la circulation sur la Route d'Oise pour lui permettre de procéder aux travaux de terrassement et de raccordement ENEDIS de la station recharge « vélo libre-service » ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans la période comprise entre le 4 mai 2026 au 30 mai 2026 inclus, suivant l'avancement des travaux, la circulation sera **rigoureusement interdite** depuis la RD 1212 sens Megève Combloux jusqu'à l'entrée du Pont d'Oise.

**Article 2 :** Le stationnement sera interdit à tous véhicules au niveau du chantier à l'exception des véhicules de l'entreprise GRAMARI-PASSY.

**Article 3 :** Les prescriptions mentionnées aux articles 1 et 2 seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « GRAMARI-PASSY »**.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera **affiché** sur place **par l'entreprise « GRAMARI-PASSY »**.

**Article 5 :** Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté qui sera publié électroniquement à la mairie, sera transmise à la Gendarmerie de Megève, la CCPMB Transports Scolaires, au TAD Montenbus, aux services techniques de la commune, à la société « GRAMARI-PASSY », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 22 avril 2026

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 24/04/2026

  
**Le Maire,**  
  
**Stéphane ALLARD**

**MAIRIE DE DEMI-QUARTIER**

Mairie : 775 route d'Etraz - 74120-DEMI-QUARTIER - Téléphone 04 50 21 23 12

Email : [contact@demi-quartier.fr](mailto:contact@demi-quartier.fr) - Site : [www.demi-quartier.fr](http://www.demi-quartier.fr)